Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_124-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 juillet 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 26 juin 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents : Florence ADAM, Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Ronan BOYET, Marie-Claire BRAULT, Ronan COUDRAIS, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Valérie DUVAL, Marie-Josèphe FERRIER, Delphine HINRY, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Michèle MOTEL, Nelly PIERSON, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON.

Pouvoirs : Matthieu CHANEL donne pouvoir à Jocelyne BLANCHARD
Arnaud CHAUVIN donne pouvoir à Kristelle JUILLET
Nathalie EDOM donne pouvoir à Michèle MOTEL
Audrey GROSHENY donne pouvoir à Pierrick AUFFRAY
Loïc HERVOIR donne pouvoir à Nathalie BERTHO
Didier LE CHENECHAL donne pouvoir à Véronique LE DUC
Christian LEPRETRE donne pouvoir à Yannick LEGOURD
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Mickaël DAUDIN
Delphine NORMAND donne pouvoir à Mickaël TANGUY
Rémi PITRÉ donne pouvoir à Marcel DIVET
Jean-Marie RYO donne pouvoir à Régis BAUNIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Nicolas TEXIER donne pouvoir à Delphine HINRY
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VÉRON

Absents excusés : Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Nathalie EDOM, Julie FAUDET, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Didier LE CHENECHAL, Maela LE CORRE, Christian LEPRETRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Roger MORAZIN, Delphine NORMAND, Rémi PITRÉ, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Jean-Marie RYO, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU.

Secrétaire de séance : Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 35 Pouvoirs : 14 Absents excusés : 20	Délibération n°2026-05-124 Décision modificative n°1 – Budget principal

Vu la transmission des résultats définitifs de l'exercice 2025 par la trésorerie ;

Vu le vote des comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025 par l'assemblée délibérante en date du 4 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260702-D2026_05_124-DE

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des résultats reportés afin de tenir compte des données définitives ainsi communiquées ;

Considérant l'obligation de reprise des résultats suite à la dissolution du syndicat des eaux de la Forêt de Paimpont ;

Il apparait nécessaire d'apporter les modifications ci-dessous au Budget principal.

Concernant l'ajustement des résultats reportés : l'écart constaté entre le résultat anticipé et le résultat définitif concerne la seule section d'investissement, et s'explique par l'intégration de la subvention départementale relative aux travaux de la gare à Guipry-Messac, versée postérieurement à l'estimation initiale (469 970.92 €).

Concernant l'intégration des résultats du syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont :

- En fonctionnement, le résultat cumulé est de 821 678.30€, réparti selon la clé prévue dans la convention (17.27%), soit +141 903.86 euros de résultat positif à reprendre,

- En investissement : le résultat positif à reprendre est de 11 330.23€ correspondant à :
  les produits non facturés (155 948.10€) + le versement de trésorerie (19 140.82) – le résultat de fonctionnement (141 903.86€) – les factures non parvenues (4 930.24€) - les charges à payer (16 924.60€)

La ligne d'équilibre en fonctionnement s'effectue au chapitre 023 « virement à la section d'investissement : +141 903.86 €, impactant mécaniquement du même montant la section d'investissement.
La ligne d'équilibre en investissement s'effectue au chapitre 27 : +623 205.01 €

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier le budget 2026 comme suit :

Section de fonctionnement	Chap.	Art.	Libellé	BP 2026	DM	BP 2026 + DM
Recettes	002	002	résultat reporté	4 963 316,37 €	141 903,86 €	5 105 220,23 €
Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	3 922 465,23 €	141 903,86 €	4 064 369,09 €
Section d'investissement	**Chap.**	**Art.**	**Libellé**	**BP 2026**	**DM**	**BP 2026 + DM**
Recettes	001	001	résultat reporté	4 121 563,90 €	481 301,15 €	4 602 865,05 €
Recettes	*001*	*001*	*résultat reporté*		*469 970,92 €*	
Recettes	*001*	*001*	*résultat reporté*		*11 330,23 €*	
Dépenses	27	27631	Créances et prêts (ligne equilibre)	4 160 695,37 €	623 205,01 €	4 783 900,38 €
Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	3 922 465,23 €	141 903,86 €	4 064 369,09 €

Avis de la Commission Finances du 12 mai 2026 : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De voter la décision modificative n°1 du budget principal conformément au tableau ci-dessus.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 10 juillet 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Pierre-Yves REBOUX

